

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2022



N° 10/2022

Le 25 février deux mil vingt-deux à 19 Heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de St Just-en-Chaussée, à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur Frans DESMEDT, Maire de St Just-en-Chaussée, dûment convoqués le 18 février 2022.

PRESENTS : M. Desmedt, Maire ; Mmes Bonnet, Brunet, Desmedt, MM. Dubouil, Bourgeteau, Convers, Choquet, Adjoints ; Mme Dollez, MM. Hamot, Moonen, Aubry, Mmes Delormel, Coulon, Flagothier, M. Berthelot, Mme Konan, MM. Rousseau, Mmes Barre et Vigne formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS REPRÉSENTÉS : Mme Delamarre par M. Rauzier, Mme Fernandes par Mme Brunet, M. Kwak par M. Aubry, M. Matron par M. Desmedt.

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes Bourgoïn et Trézel, MM. Rauzier et Lenoble.

Madame Colette DOLLEZ a été désignée par le conseil municipal, secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 28
Nombre de membres présents : 20
Nombre de suffrages exprimés : 24
Votes Pour : 24
Votes Contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : Tarifs de l'Espace Jeunesse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

DÉCIDE d'appliquer comme suit les tarifs de l'Espace Jeunesse :

VACANCES DE FÉVRIER

	St Justois	Extérieur
Sortie au Futuroscope 8/9 février	60 €	100 €
cinéma	1.50 €	2.50 €
Archery Tag au Cam's CLub	12 €	20 €

TARIFS A LA SEMAINE

	St Justois	Extérieur
1 ^{ère} semaine	66 €	112 €
2 ^{ème} semaine	20 €	32 €

LOTO DU 5 MARS 2022

- 2 € le carton
- 10 € les 6 cartons
- 16 € les 12 cartons
- Tombola : 2 € le ticket
- Restauration
 - Bière : 2 €
 - Boisson soft : 1.50 €
 - Café : 1 €
 - Bouteille d'eau : 0.50 €

Pour copie conforme.



Frans DESMEDT
Maire de St Just-en-Chaussée
Conseiller Départemental de l'Oise